AFFAIRE DE L'ENFANT DE 5 ANS CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE SIDI-M'HAMED

La chancellerie ouvre une enquête

Le ministère de la Justice a décidé d'ouvrir une enquête administrative dans l'affaire du petit Bilal, un enfant de 5 ans jugé et condamné par le tribunal de Sidi-M'hamed.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Le département de Tayeb Belaïz s'est saisi du dossier de Bouabdallah Bilal, l'enfant de 5 ans accusé de destruction de biens d'autrui condamné à un blâme en mars dernier par le tribunal de Sidi M'hamed (voir *Le Soir d'Algérie* du 23 avril 2009).

«Le ministre de la Justice a dépêché une inspection administrative pour enquêter sur cette affaire.

Le magistrat du parquet qui a déclenché les poursuites et la magistrate du siège qui a prononcé le jugement ont été auditionnés», indique une source qui a requis l'anonymat. Selon notre source, cette affaire serait «suivie de très près par le ministre en personne». Il s'avère que la gestion du dossier de cet enfant se caractérise par une succession d'entorses aux procédures légales.

A commencer par sa présence au commissariat de Ruisseau où il a été entendu sur procès-verbal par des policiers. Au niveau de l'appareil judiciaire, c'est la responsabilité du magistrat du parquet qui est engagée en sa qualité de directeur de l'action de la police judiciaire. «L'affaire aurait dû être classée dès son passage au parquet. Le magistrat concerné avait la possibilité de le faire en se basant sur le principe de l'opportunité de la poursuite légale», souligne notre source. Les torts seraient également partagés par la magistrate du siège qui a prononcé le jugement. En effet, l'article 49 du code pénal définit les mesures à prendre en pareille situation. «Le mineur de 13 ans ne peut faire l'objet que d'une mesure de protection ou de rééducation. Toutefois, en matière de contravention, il n'est passible que d'une admonestation.» Dans ce cas précis, cet enfant bénéficie de la présomption d'irresponsabilité puisqu'il n'a que 5 ans. Et au lieu de l'admonestation prévue par la loi, il a écopé d'un blâme.

Le plus étrange, c'est que le père a été sommé de faire cassation du premier jugement et de se préparer à présenter son fils à la barre en seconde audience. Ce genre de dépassement n'est pas le premier. Il est utile de rappeler le cas du petit Guettaf Oussama, âgé, lui aussi, de 5 ans, qui avait été accusé de coups et blessures et jugé en audience publique par le tribunal de Ménéa, dans la wilaya de Ghardaïa.

Théoriquement, de telles bévues de l'appareil judiciaire ne devraient pas se produire si la loi et l'ensemble des conventions et chartes internationales signées par l'Algérie étaient rigoureusement appliquées.

T. H.

Photo : Samir Sid

INTEMPÉRIES/IMPORTANTS DÉGÂTS À EL-TARF

Une wilaya sous les eaux et des dégâts matériels colossaux

Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la wilaya d'El-Tarf, ces deux derniers jours, ont causé plusieurs dégâts matériels, montrant, les limites des projets d'assainissement et ceux de l'hydro-agriculture.

En effet, dans la nuit de jeudi à vendredi, 52 mm d'eau ont été enregistrés par les services de la météo, donnant de la wilaya l'image du radeau de la méduse. De son côté, la Protection civile est intervenue sur l'ensemble des 24 communes que compte la wilaya. Dans la commune de Ben-M'hidi, les éléments de la Protection civile ont réussi à sauver, in extremis, d'une mort certaine, 6 familles encerclées par la furie des eaux et ce, au niveau de la cité Bouroumana. Par ailleurs, dans ladite cité, 30 familles ont été évacuées grâce à l'intervention de la Protection civile qui a utilisé 3 petites embarcations et 6 plongeurs.

Dans la commune d'Echatt, le maire nous a indiqué que ses services ont procédé à l'évacuation de 22 familles de la cité Benamar alors que 6 autres cités restent menacées par la remontée des eaux de l'oued Bounamoussa et dans lesquelles vivent plus de 30 000 habitants. Par ailleurs, il est judicieux d'indiquer que la remontée des eaux dudit oued a paralysé le trafic routier sur la RN 44 durant toute la journée de vendredi, enclavant par ricochet les communes de Ben-M'hidi, de Besbes et de Dréan. Aussi, signalons que la RN 84 et la CW 105 reliant la commune de Zerizer à la commune de Asfour étaient coupés à la circulation automobile durant la nuit de vendredi à samedi. Dans le même sillage, les services de la Protection civile ont enregistré 50 interventions dans 19 communes sur les 24 que compte la wilaya, touchant 57 cités encerclées par les eaux. Concernant les dégâts matériels dans le secteur de l'agriculture, l'on dénombre plus de 1 000 ha de terre agricole engloutis par les eaux ainsi que la perte totale des productions.Quoi qu'il en soit, la wilaya d'El-Tarf, au vu des dégâts causés par les eaux, ne peut être considérée que comme wilaya sinistrée.

Daoud Allam

IL PRÉSENTERA MARDI LE PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT

Simple formalité pour Ouyahia

Le Premier ministre fera escale mardi à l'Assemblée populaire nationale. Ahmed Ouyahia doit y présenter le plan d'action du gouvernement. Exceptionnellement, les députés, connus pour leur absentéisme, seront presque au complet.

Nawel Imès - Alger (Le Soir) - Ils écouteront le chef de file du gouvernement disserter sur la politique qu'il mettra en œuvre. Ils auront par la suite la latitude d'adresser à Ouyahia des questions ou des remarques sur le plan annoncé.

Des réponses leur seront données par le concerné sans que ce dernier n'apporte le moindre changement à sa copie. C'est dire à quel point l'exercice n'est rien d'autre qu'une formalité à laquelle doit se soumettre le Premier ministre.

A l'occasion, Ouyahia développera les grands axes du programme quinquennal d'investissements publics assis sur un matelas de 150 milliards de dollars. Pour concrétiser les promesses électorales de Bouteflika , le plan d'action propose «la poursuite du développement humain dans ses diverses dimensions, dont la livraison d'un million de nouveaux logements durant les cinq prochaines années, la couverture des besoins sociaux de la population et l'amélioration des prestations, notamment dans les domaines de la santé et de la protection sociale, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation, de la culture, ainsi que de la jeunesse et des sports», sans oublier «la consolidation de la paix et de la réconciliation nationale, le raffermissement de l'unité nationale, la promotion des libertés démocratiques, des droits de l'homme, de la liberté de la presse, de l'égalité constitutionnelle entre les hommes et les femmes» ainsi que «la poursuite de la réforme de la justice, la modernisation de l'administration publique, la réforme des collectivités locales, l'amélioration de la gestion du territoire, du cadre urbain et de l'environnement».

Concrètement, ce plan mise sur la construction d'un million de logements durant les cinq prochaines années et la création de 3 millions d'emplois d'ici à 2014 en s'appuyant sur le dispositif du pré-emploi et celui d'aide à l'insertion professionnelle.

Un défi que les spécialistes les plus optimistes considèrent comme difficile à relever à moins de créer des emplois temporaires qui renforceront la précarité. La prise en charge de la santé de la population, l'enseignement et la formation figure également parmi les priorités annoncées par le chef de l'Etat qui table sur la révision de la loi sur la santé pour réguler notamment le réseau du privé et prévoit également l'augmentation des effectifs du corps enseignant universitaire de moitié.

Un programme que le gouvernement présentera comme viable, et tant pis si quelques députés émettront des doutes…

N. I.

BOUMERDÈS

Un citoyen tué et deux blessés dans un attentat sur la RN 5

L'explosion d'une bombe sur la RN 5 a fait, selon une source sûre, un mort et deux blessés. La bombe artisanale a été enfouie dans un fossé de la RN 5, reliant Alger-Constantine au lieu-dit Thinoukline (les plantes), dans la commune de Ammal, wilaya de Boumerdès.

La bombe a été actionnée à distance au passage d'un convoi des services de l'ordre hier samedi vers 8h15 du matin. La déflagration a atteint un véhicule utilitaire de type Iveco, immatriculé dans la wilaya de Sétif, causant la mort du chauffeur et blessant son compagnon de route. Le second blessé était dans un autre véhicule également atteint par l'explosion.

Cet attentat est attribué aux éléments de la katibat El Arkam, affiliée au GSPC. Cette phalange écume les maquis des communes du centre de la wilaya de Boumerdès.

Les terroristes ont probablement choisi l'entrée ouest de Lakhdaria, pour perpétrer leur crime pour plusieurs raisons : la RN5 étant un axe routier très fréquenté — l'impact psychologique de cette action sur les automobilistes est avéré — de plus, des convois des services de sécurité empruntent quotidiennement cet axe routier. Une fois le forfait perpétré, la fuite vers l'immense forêt de Djerrah est un jeu d'enfant. Ce bois est à quelques centaines de mètres de la RN.

La poursuite immédiate du ou des criminels est quasiment impossible.

Ali F.

Quotidien national d'information générale

RECRUTE

pour sa rédaction centrale basée à Alger :

1- Des journalistes expérimentés
2- Des diplômés universitaires maîtrisant parfaitement la langue française.

Envoyez votre CV et lettre de motivation à l'adresse électronique suivante :
Journalrecrute@yahoo.fr

N. B : il ne sera répondu qu'aux candidatures jugées intéressantes.